

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D 2026/001

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois de mars, se sont réunis les membres du conseil municipal de NERNIER, sous la présidence de M. Jérôme BAMBERGER, le plus âgé des membres du conseil. Sur convocation adressée par M. Christian BREUZA, Maire sortant.

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Date de la convocation : 15 mars 2026

PRESENTS : Christian BREUZA, Laurence BOSI, Laurent GRILLON, Sylvie CHAPPAZ, Philippe VULLIEZ, Nadine ZILBER, Patrick COMBAZ, Françoise THOMAS, Jérôme BAMBERGER, Mariia CARENINI, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : Matteo BÄCHTOLD

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent GRILLON

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 10

À déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

- Monsieur Christian BREUZA a obtenu 10 voix.

Monsieur Christian BREUZA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Secrétaire de séance
Laurent GRILLON



Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré à NERNIER,
Les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Christian BREUZA

